



Delit de fuite après accrochage parking

Par **vincenth**, le **06/05/2014 à 14:02**

Bonjour

J'ai accroché un voiture mal stationnée sur un Parking il y a 3 jours.

J'ai mal réagi et ne me suis pas arrêté. En rentrant chez moi j'ai constaté que j'avais des rayures importantes et un peu de tole froissé.

J'ai appelé la police pour savoir si il y avait une plainte pour pouvoir me mettre en relation avec le propriétaire du véhicule.

Il m'ont indiqué qu'ils recevaient des centaines de plaintes pour voiture accrochée et qu'ils étaient impossible de savoir. Ils m'ont conseillé de déposer une main courante.

Résidant à l'étranger et ayant une voiture immatriculé à l'étranger:

- si il y a dépôt de plainte la police peut elle retrouver la voiture
- je rentre en France dans 1 mois, est ce que c'est utile de déposer une main courante dans un mois.

Merci d'avance pour votre aide

Par **moisse**, le **06/05/2014 à 18:45**

Bonjour,

[citation] si il y a dépôt de plainte la police peut elle retrouver la voiture [/citation]

Si un témoin a relevé l'immatriculation, tout est possible

[citation] je rentre en France dans 1 mois, est ce que c'est utile de déposer une main courante dans un mois.

[/citation]

Si vos remords sont réels, vous pouvez toujours adresser au commissariat le plus proche du parking en question un courrier circonstancié.

Vous pouvez toujours ajouter avoir relevé l'immatriculation du véhicule touché en vue de contacter le propriétaire, mais avoir égaré le petit papier en question.

Par **vincenth**, le **06/05/2014** à **20:16**

merci pour votre réponse,

je vais faire déposer une main courante par un membre de ma famille résident pour signaler les faits en transmettre cette déclaration au commissariat.

Cordialement